

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2011

Tacoignières,
Le 23 Septembre 2011
À 20 H 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MANSAT, Maire, et sur convocation qui lui a été adressée conformément à l'article L 2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire de séance élu est : Bernard Mignot

Présents: Mmes Catherine Brun, Jocelyne Fréquent, Jacqueline Fornasiero, Céline Léger, Dominique Lemaire, Valérie Piovan ;
MM. Jean-Jacques Mansat, Patrice Le Bail, Gérard Faure, Erwann Nédelec, Alain Pierre, Ludovic Gastinois, Christian Jacques, Bernard Mignot.

Absente excusée : Mme Sylvia Perrier

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2011

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 28 juin 2011.

2°) COMPTE RENDU DES ACTIVITES DU MAIRE

DATES	OBJET	PARTICIPANTS	
20/06/2011	Ecole	Conseillers municipaux	Remise dico et calculatrice aux élèves de CM2, pot.
05/07/2011	Travaux	JJ. Mansat; G. Faure; A. Pierre; Foncier Expert	Finalisation dossier travaux rue du Lavoir
05/07/2011	CCAS	Membres du CCAS	
11/07/2011	CCPH	JJ. Mansat;	Conseil communautaire
13/07/2011	Fête nationale	Conseil	Repas + feu d'artifice
20/07/2011	SIA Orgerus	JJ. Mansat; G. Faure;	Travaux Orgerus
02/09/2011	SIA Orgerus	JJ. Mansat; G. Faure; SAUR	Rapport annuel sur qualité des services et prix assainissement
06/09/2011	Ecole	JJ. Mansat; I Dos Santos	Point sur rentrée scolaire
06/09/2011	Ecole	JJ. Mansat; C. Brun; M. Bauche	
08/09/2011	Travaux	JJ. Mansat; G. Faure; A. Pierre; Foncier Expert	Résultat A.O

3°) FINANCES

3.1 Point sur les finances au 15 septembre 2011

La dette à fin 2011 s'élèvera à 123 190 €. Le Maire informe l'Assemblée que la commune n'est pas concernée par des prêts dits « toxiques ». Il est envisagé dans la mesure où les résultats financiers le permettront, de rembourser la dette par anticipation.

La consommation des crédits pour l'exercice en cours est conforme aux prévisions, la balance est actuellement excédentaire.

Un problème de trésorerie pourra se poser lors du règlement des travaux de la rue du Lavoir, compte tenu du versement des subventions à posteriori. Le recours à une ligne de trésorerie sera peut-être nécessaire.

3.2 Taux de la taxe d'aménagement

La loi de finances rectificative 2010 a réformé la fiscalité de l'urbanisme en instituant une taxe d'aménagement destinée à remplacer plusieurs taxes dont la TLE.

Ce nouveau mode de taxation, dont le taux de 1 à 5% comme pour la TLE, s'applique sur des surfaces dont le calcul est modifié, et valorisé avec des montants au m2 légèrement différents. Cela peut se traduire par des différences qui varient de 5 à 25%.

Il est proposé de faire une réunion de la commission d'urbanisme et des finances pour définir un taux qui n'induirait pas d'augmentation pour le contribuable. La délibération qui entérinera ce taux doit être prise avant le 30 novembre 2011 pour application en 2012.

3.3 Fixation et modification des tarifs communaux

La commune a fait l'acquisition d'objets à ses couleurs ou célébrant un évènement particulier, qui seront proposés à la vente.

Monsieur le Maire propose de fixer ces nouveaux tarifs et de reconsidérer les tarifs de la cantine municipale qui n'ont pas été revus depuis 2009.

Considérant le prix d'achat des objets proposés à la vente,

Considérant l'augmentation de la fourniture du repas s'élevant à 11,19% sur 5 ans, alors que dans le même temps l'augmentation du prix du repas facturé n'est que de 6,7%,

Considérant que l'augmentation de la fourniture du repas pour cette année est de 1,68%,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Fixe** les tarifs suivants :
 - Verre décoré à l'unité : 3,00 €
 - Verres décorés par 6 : 15,00 €
 - Verres décorés par 12 : 24,00 €
 - Enveloppe à l'unité 0,15 €

- **Modifie** les tarifs de la cantine à partir du 1^{er} octobre 2011 sur la base d'une augmentation de 1,68% soit :
 - Repas élève habitant : 3,95 €
 - Repas élève extérieur : 5,00 €
 - Elève apportant son repas : 1,10 € (pas d'évolution)

3.4 Transfert de la subvention complémentaire au programme triennal 2009-2010-2011

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du programme triennal 2009-2010-2011 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie, la commune peut bénéficier d'une subvention complémentaire de 40% du montant des travaux subventionnés.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil général afin d'obtenir cette subvention complémentaire et de la transférer à la CC Pays Houdanais.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Général du 26 mars 2010, relative à l'évolution des dispositifs départementaux d'aide aux communes et son annexe 1,

Considérant que la commune de Tacoignières remplit les conditions pour bénéficier d'une subvention complémentaire au titre du programme départemental 2009-2010-2011 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie,

Considérant que la compétence voirie a été transférée à la Communauté de Communes du Pays Houdanais,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de solliciter le Conseil Général pour une subvention complémentaire de 40% au titre du programme départemental 2009-2010-2011 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie,
- **Demande** le transfert de la totalité de la subvention au profit de la Communauté de Communes du Pays Houdanais.

4°) TRAVAUX

4.1 Travaux d'enfouissement des réseaux rues des Bas Fonceaux, des Brices et des Houx

Les travaux d'enfouissement sont terminés. L'éclairage public rue des Brices est fonctionnel, il ne reste que les poteaux bois et béton à enlever.

4.2 Travaux de l'école

Deux nouveaux tableaux numériques interactifs ont été posés à l'école, des modifications concernant les anciens tableaux ont été effectuées.

La commune a fait également l'acquisition d'un chariot mobile avec 12 portables + 2 portables instituteurs et d'une imprimante.

Un nouveau jeu avec sol de protection a été installé dans la cour de l'école.

Une clôture a été mise en place dans la cour et la pelouse a été refaite pour éviter les problèmes de l'an dernier.

S'agissant du bâtiment lui-même, les velux vont être changés et divers travaux ont été réalisés notamment des anti pince-doigts.

4.3 Voirie rue du lavoir

Un appel d'offres a été lancé pour les travaux de voirie rue du Lavoir. Deux entreprises ont répondu avec les résultats suivants après négociation :

ASTEN : 63 604,40 € HT

WATELET TP : 57 259,00 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Emet un avis favorable** pour l'attribution du marché à l'entreprise WATELET TP, mieux disante pour les mêmes prestations,
- **Autorise** le maire à signer le marché avec l'entreprise WATELET TP pour un montant de travaux de **57 259 € HT**

Le montant de ces travaux reste supérieur à l'estimation qui était de 53 671,20 € HT.

Ils sont subventionnés par la DETR à hauteur de 16 100 € et une subvention exceptionnelle de 15 000 €.

5°) INTERCOMMUNALITE

5.1 SIEED

L'implantation des colonnes enterrées va débuter. Le travail commencera par les communes qui ont demandé de tout enterrer, ce qui n'est pas le cas de la commune de Tacoignières qui a opté uniquement pour l'enfouissement des colonnes à verre. La durée des travaux sera de 2 à 3 ans pour l'enfouissement de 200 colonnes.

6°) URBANISME

6.1 Modification du POS

Suite aux différentes demandes effectuées lors de la réunion avec la représentante de la DDT/ STAM, une proposition de rédaction de la notice de présentation et de modification du règlement de notre POS a été faite.

Le document a été transmis à tous les conseillers pour examen et avis. Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion dans la 1ère quinzaine d'octobre pour synthétiser toutes les remarques.

7°) ECOLE

7.1 Proposition de création d'un poste administratif à temps non complet

Afin de remplacer le personnel qui était en place à l'école, Monsieur le maire propose de créer un poste administratif de non titulaire à temps non complet. Cet emploi permettrait de recruter une personne au chômage.

Le Conseil Municipal décide de surseoir à cette décision et souhaite que soit demandée à l'IEN la fiche de poste relative à cet emploi.

7.2 Subvention exceptionnelle à la Caisse des Ecoles

L'école a effectué en juin dernier des sorties à l'aquarium de Paris et au Palais de la découverte. Le montant des entrées s'élève respectivement à 471,50 € et 297,50 €. Ces dépenses ne sont pas prévues au budget de la Caisse des Ecoles.

M. Le Maire propose qu'une subvention exceptionnelle du montant total de la dépense soit 769 € soit versée sur le budget de la Caisse des Ecoles pour en permettre le règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 769 € sur le budget de la Caisse des Ecoles.

7.3 Séances de piscine

Les séances de piscines pour les CP et les CE1 se dérouleront les jeudis de 14 h 45 à 15 h 30 au 2ème semestre de l'année scolaire. Les grandes sections de maternelle iront le vendredi matin de 10 h 15 à 11 h. En tout, 65 enfants participeront à ces séances.

8°) AFFAIRES DIVERSES

8.1 10^{ème} Fête des vendanges

La fête des vendanges est programmée pour samedi 1^{er} octobre à partir de 18h avec concours de coiffes des vendangeurs.

8.2 Grève des enseignants le 27 septembre

L'IEN de Beynes nous fait savoir que plus de 25% des enseignants de l'école primaire se sont déclarés grévistes. Il y a donc lieu d'assurer le "service minimum d'accueil".